



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Louise :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 80, route de la Station, à Sainte-Louise;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau municipal, situé à l'adresse mentionnée ci-haut :

Avis donné à Sainte-Louise, ce vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour de janvier 2025.

Margot Rossignol  
*Directrice générale et  
greffière-trésorière*